

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 16 DECEMBRE 2024**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 40

Nb. de représentés : 6

Nb. d'absents : 7

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

**AFFAIRE N° 36/1765 :**

Mont-Vert les Hauts - Convention de mise à disposition d'un bien par la Commune de Saint-Pierre à l'Association Modelisme Racing Club du Domaine - Fixation de la redevance

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, HOARAU Berthe Denise, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, NARIA Olivier, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

**REPRESENTE (S) :**

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul (par Madame CHAMBY DJOUMBAMBA Marie Richela), PALIOD Marie Claude (par Madame GUIEN Marie Claire), KHELIF David (par Monsieur NARIA Olivier), TAYLLAMIN Patricia (par Madame JETTER Régine), MOREL Didier (par Monsieur MINATCHY Mariot).

**ABSENTS :**

MM. ARAYE Hélène, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 19 décembre 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 décembre 2024.



Accusé de réception en préfecture  
974 21910164-20241216-86-1765-DE  
Date de réception : 19/12/2024  
Date de réception en préfecture : 19/12/2024

Michel FONTAINE

**Affaire n°36/1765 : Mont-Vert les Hauts - Convention de mise à disposition d'un bien par la Commune de Saint-Pierre à l'Association Modelisme Racing Club du Domaine - Fixation de la redevance.**

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Dans le cadre d'un soutien à la dynamique associative sur la Commune de St-Pierre et afin de permettre à l'Association « Modélisme Racing Club du Domaine » de poursuivre ses activités de pratique du modélisme tout-terrain à Mont Vert les Hauts,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

• **D'APPROUVER** une convention de mise à disposition dont les principaux termes sont décrits ci-dessous à l'Association « Modélisme Racing Club du Domaine » Association loi 1901 (publiée au J.O le 05/03/2011), identifiée au SIRET sous le n°83748117500011– adresse du Siège Social est au n°20 Impasse Atchama La Cafrine 97410 Saint-Pierre, représentée par son Président en exercice Mr FONTAINE Pascal (cf. Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de 26/01/2023) :

**- Désignation du bien :**

Référence cadastrale	Superficie	Adresse
Section HI n°1020 partie	- une portion de terrain de 3000 m <sup>2</sup> environ sur laquelle est aménagée une piste modélisme voiture et équipements associés	5D Chemin Cyriaque Cadet 97410 Saint Pierre

- **Caractères de la convention** : administratif, temporaire, précaire et révocable
- **Durée** : Trois (3) ans à compter de la signature de la convention de mise à disposition
- **Dénonciation** : à tout moment avec un préavis d'un (1) mois par l'une ou l'autre des parties
- **Sécurité** : à charge pour l'Association de respecter la réglementation en matière de sécurité et celle des établissements recevant du public.
- **Environnement** : L'Association « Modélisme Racing Club du Domaine », respectera les procédures réglementaires administratives et environnementales liées à l'utilisation du site.
- **Destination des lieux** : Mise en œuvre des activités de l'Association conformément à son objet statutaire.

- **DE FIXER** la redevance à titre gratuit.

La valorisation comptable du bien mis à disposition étant considérée comme une subvention en nature de 5 098 €/an devra être comptabilisée et enregistrée dans les comptes annuels de l'association.

Les autres clauses sont relatées dans la convention ci-annexée.

- **DE L'AUTORISER** à **SIGNER** tous documents liés à cette affaire notamment la convention de mise à disposition y afférente.



P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20241216-36-1765-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2024  
Date de réception préfecture : 19/12/2024